Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260407-DE_2026_43-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SPEZET**

**Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19**

**Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19**

**Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 19**

**Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 19**

Date convocation : 02/04/2026
Date d'affichage de la convocation : 02/04/2026 **2026-43**

***Séance du 7 avril 2026***

L'an deux-mille-vingt-six et **le sept avril à dix-neuf** heures, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.
**19 Présents :** LE CLECH François, DUIGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, EVERAERT Thierry, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaële, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, CONSTANTIEN Thibault, HOUSSAIS Coline, COUTELLER Noël.

Secrétaire de séance : DUIGOU Anne-Marie

## Création des commissions municipales et désignation des membres

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des collectivités territoriales, monsieur le maire informe le conseil municipal que les commissions créées à l'initiative du conseil municipal doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

- Commission finances et MAPA 11 membres.
- Commission cadre de vie, santé, communication, culture, vie associative et sportive 15 membres.
- Commission du personnel et administration générale 6 membres.
- Commission affaires sociales, affaires scolaires, enfance jeunesse, solidarité 11 membres.
- Commission urbanisme, patrimoine immobilier, voirie, espaces verts, chemins de randonnée 15 membres.
- Commission de contrôle de la liste électorale 5 membres.

Le conseil municipal décide qu'au titre de l'article L.212-21 du CGC, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260407-DE_2026_43-DE

Il est procédé à l'élection des membres des commissions.

**Commission finances et MAPA**
Président : François LE CLECH
Anne-Marie DUIGOU- Yannick SAUVAGE- Anthony RANNOU- Anaëlle MADEC- Dominique COTTY- Baptiste CITÉRIN- Sandrine LOHÉAC- Thibault CONSTANTIEN- Coline HOUSSAIS- Noël COUTELLER.

**Commission cadre de vie, santé, communication, culture, vie associative et sportive**
Président : François LE CLECH
Sandrine LOHÉAC-Anne-Marie DUIGOU- Thierry EVERAERT-Jean-Yves LE SCOUL- Elisabeth CONAN- Anaëlle MADEC- Dominique COTTY- Baptiste CITÉRIN- Marlène BOURVEAU- Anne-Marie VIRIQUE- Laurent GUIFFES- Thibault CONSTANTIEN- Coline HOUSSAIS-Noël COUTELLER.

**Commission du personnel et administration générale**
Président : François LE CLECH
Anne-Marie DUIGOU-Elisabeth CONAN-Anne-Marie VIRIQUE-Jean-Yves LE SCOUL- Coline HOUSSAIS.

**Commission affaires sociales, affaires scolaires, enfance jeunesse, solidarité**
Président : François LE CLECH
Anne-Marie DUIGOU- Thierry EVERAERT- Jean-Yves LE SCOUL- Elisabeth CONAN- Marlène BOURVEAU- Sandrine LOHÉAC- Anne-Marie VIRIQUE-Sylvie LE MOAL-Thibault CONSTANTIEN-Noël COUTELLER.

**Commission urbanisme, patrimoine immobilier, voirie, espaces verts, chemins de randonnée**
Président : François LE CLECH
Yannick SAUVAGE-Anne-Marie DUIGOU-Thierry EVERAERT- Anthony RANNOU- Baptiste CITÉRIN-Marlène BOURVEAU- Anne-Marie VIRIQUE- Laurent GUIFFES- Nicolas JOUILLE- Anaëlle MADEC- Dominique COTTY- Sylvie LE MOAL- Thibault CONSTANTIEN- Noël COUTELLER.

**Commission de contrôle de la liste électorale**
Anne-Marie VIRIQUE- Baptiste CITÉRIN- Anthony RANNOU- Coline HOUSSAIS- Noël COUTELLER.

**Donne pouvoir à monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.**

**Adopté à** l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance,
Anne-Marie DUIGOU

Le Maire,
François LE CLECH

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État